



ASIE/SINGAPOUR - Les chrétiens demandent au nouveau Président de bloquer le trafic d'êtres humains

Singapour (Agence Fides) – Singapour représente un hub pour les trafiquants d'êtres humains. La lutte contre ce phénomène alarmant doit représenter une priorité au sein de l'agenda du nouveau Président, Tony Tan, élu voici deux semaines. C'est ce que demande la communauté chrétienne de Singapour qui représente environ 16% de la population. Dans le cadre d'un entretien accordé à l'Agence Fides, Joan O'Reilly Fix, Directeur des Communications du Diocèse de Singapour remarque que « avec le nouveau Président, la communauté chrétienne continuera à s'engager sur les questions clés que sont par exemple la préservation de l'harmonie entre les différentes composantes ethniques et religieuses au sein d'une société variée et plurielle ou encore la garantie de voir les marginalisés, les malades et les personnes âgées bénéficier de l'attention nécessaire ». Cependant, le trafic d'êtres humains constitue « une grave préoccupation pour Singapour et pour les pays de la région ». C'est pourquoi les Evêques de Malaisie, de Singapour et de Brunei ont lancé un programme de conscientisation et d'action afin de lutter contre les effets néfastes de ce phénomène, notant que « cet engagement fait partie de la mission sociale de l'Eglise ». La communauté chrétienne porte le phénomène à l'attention du Président Tan comme une « véritable urgence ». Toute la société est consciente de la manière dont prolifère la traite des adultes et des enfants, qualifiés de « nouveaux esclaves ». La société civile et les organisations de défense des droits de l'homme dans le sud-est asiatique demandent un plus grand engagement du gouvernement et des forces de sécurité de Singapour. Elles invitent également à renforcer les peines afin de dissuader les trafiquants. Aujourd'hui, le Code Pénal en vigueur prévoit une peine maximale de 10 ans de réclusion pour un trafiquant qui vend des mineurs destinés à la prostitution mais, ainsi que le révèle une enquête récente, il s'en sort souvent avec une amende et quelques semaines de prison... (PA) (Agence Fides 17/09/2011)